

Les CDC de Blaye et de l'Estuaire dans le viseur

DÉBAT. Chasseurs et militants anti-éolien ont manifesté leur opposition, mardi 20 mars, au nouveau projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des deux communautés de communes estuariennes. Un document où sont inscrits tous les champs du possible en matière d'énergies renouvelables. Éoliennes comprises...

A lors qu'EDF Énergies Nouvelles achève sa présentation de projet éolien en marais estuarien auprès des collectivités impactées (lire ci-contre), la réunion publique du nouveau projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sur les communautés de communes de Blaye (CCB) et de l'Estuaire (CCE) ne pouvait pas mieux tomber pour ceux qui ne veulent pas voir l'ombre d'une pâle ni dans les marais du Blayais ni dans les pertuis charentais.

Trois de leurs représentants étaient présents, mardi 20 mars à Blaye, pour faire entendre leurs voix : Daniel Ardoin (président de l'association Vigi-Éole) ; Yannick Bruneteau (président de l'association des sauvagins du Blayais) et Eddie Puyjalon (président du parti Chasse, pêche, nature et traditions).

L'éolien, mais pas que...

Un trio qui s'est manifesté lorsque l'urbaniste David Chabot (du cabinet d'études Rouge Vif territoires) s'est arrêté sur la nécessité pour le Blayais, disposant d'une centrale nucléaire à Braud-et-Saint-Louis, de se mettre en conformité avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) exigeant de réduire à 50 %



Daniel Ardoin de Vigi-Éole

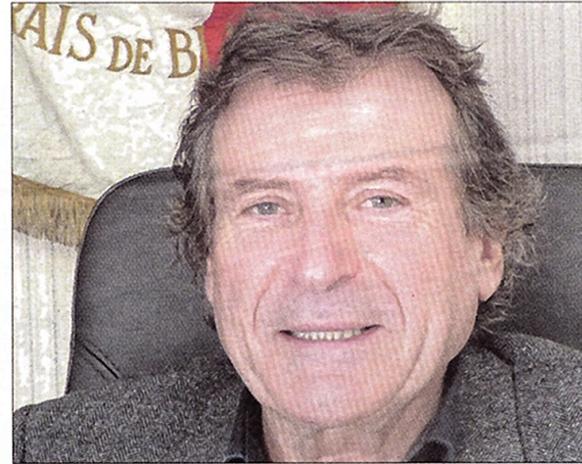


Photo archives Philippe Plisson, président de la CCE Photo archives

la part du nucléaire dans le mix électrique français à l'horizon 2025. Et donc de hisser au même niveau la part d'électricité produit par les énergies renouvelables. Pour ce qui est du PADD Blaye/Estuaire (à suivre également dans notre prochaine édition), David Chabot a cité plusieurs possibilités sur cette question : le solaire (panneaux photovoltaïques, déjà présents à la centrale nucléaire de Braud ainsi qu'à Saint-Aubin), l'installation de méthaniseur (un projet en cours mais dans le Cubzaguais), l'utilisation de la géothermie pour la rénovation de bâtiments (volet dont s'occupe aujourd'hui le syndicat mixte du Pays de la Haute-Gironde), l'hydrolien (un projet dans le Bourgeois à hauteur de Roque-de-Thau rangé dans les cartons aux dernières nouvelles).

Le précédent reignacais

Mais David Chabot - sentant certainement le vent souffler - s'est bien gardé de citer l'éolien. Car en Haute-Gironde, le sujet est sensible depuis l'annulation du projet d'implantation à Reignac en 2015 par le tribunal administratif de Bordeaux suite à un recours déposé par... Vigi-Éole. Son président Daniel Ardoin avait alors pour premier adversaire, Philippe Plisson (président de la CCE).

Si les cartouches avaient été tirées à blanc dans la presse à l'époque, l'échange dans le cadre du PADD sur ce point a été beaucoup plus courtois entre opposants à l'éolien et l'ancien député PS.

« Comment l'implantation d'éoliennes peut-elle être compatible alors qu'il contrecarre la beauté

des paysages et des espaces naturels que le PADD veut protéger ? », a questionné Yannick Bruneteau, pour qui l'emploi et le tourisme seront en danger si le projet devait voir le jour. « Blaye est un site classé Unesco. Autour d'un rayon de 15 kilomètres, un projet éolien est fortement déconseillé », fait savoir Daniel Ardoin. Même contrainte « à 30 kilomètres » autour de la centrale nucléaire pour ce dernier : « si l'armée doit placer un radar militaire, son signal sera dégradé par l'activité des éoliennes ».

Un problème pour la citadelle et la centrale ?

Ce sur quoi Alain Renard (maire de Saint-Savin et président de la commission locale d'information nucléaire du Blayais), présent dans l'assemblée, s'est engagé à fournir une réponse précise sur l'aspect sécuritaire autour du site nucléaire. Pour Philippe Plisson, « tout le monde veut des éoliennes, mais pas chez lui ! C'est pareil pour les autoroutes, c'est pareil pour tout. Moi, j'ai les lignes EDF devant ma fenêtre (ndlr, à Saint-Caprais-de-Blaye où il est élu maire), mais je suis bien content d'avoir de l'électricité ! »

Premier vice-président du syndicat mixte du Scot, ce dernier a rappelé qu'il plaide depuis des années pour « un nouveau modèle environnemental avec un panel de possibilités. » Comme celui, pour la CCE, de collaborer avec l'intercommunalité de la Haute-Saintonge dans le cadre d'une Sem (société d'économie mixte d'énergie) dont la signature est annoncée pour ce lundi 26 mars. « Est-ce qu'on pour-

ra mettre des éoliennes là où EDF l'envisage ? Je n'en sais rien. Il y aura des études à faire. »

Seul commentaire de la part de Denis Baldès (maire de Blaye et président du Scot) sur ce sujet : « les maïsiculteurs ont fait beaucoup plus de mal dans les marais que n'en ferait le projet éolien en question » Moue des contestataires. Une certitude : les remarques des deux camps ont été prises en compte par David Chabot, lequel a rappelé que « le document ne prend pas parti pour ou contre l'éolien. » Opposable aux tiers une fois finalisé (second semestre 2019), celui-ci n'outrepasera pas non plus les décisions émanant de l'État ou de la justice sur ce sujet hautement polémique. D'ailleurs, la riposte s'organise. Eddie Puyjalon fait savoir en aparté qu'il a pour intention de « co-organiser un grand collectif d'opposition au projet éolien de l'estuaire avec la Charente-Maritime ». Celui-ci souhaite rassembler les fédérations départementales de chasse, le groupement des chasseurs du Blayais-Cubzaguais, les associations de chasseurs de gibier d'eau et celles opposées tout simplement à l'éolien. Le tout appuyé de maires, de conseillers régionaux (qu'il est également), etc.

Jusqu'à compter dans ses rangs la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et la Sepanso, hostile à l'éolien mais habituellement honnies par les chasseurs ? Allez savoir, tous les coups semblent permis.